

## OPÉRATION DE CONFORTEMENT ET DE RÉPARATION DE LA DIGUE DE LUX

# RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

*Marché de maîtrise d'œuvre — Procédure adaptée (MAPA)*

|                                    |                                                                  |
|------------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| <b>Opération</b>                   | OPÉRATION DE CONFORTEMENT ET DE<br>RÉPARATION DE LA DIGUE DE LUX |
| <b>Ouvrage concerné</b>            | Système d'endiguement de Lux – Section<br>Amont (Ouest)          |
| <b>Commune</b>                     | Lux (Saône-et-Loire)                                             |
| <b>Maître d'ouvrage</b>            | Communauté d'agglomération Le Grand<br>Chalon                    |
| <b>Maîtrise d'ouvrage déléguée</b> | SPL Sud Bourgogne Aménagement                                    |

Date limite de réception des offres : 29.09.2026 à 17 h 00.

|      |                                                                             |   |
|------|-----------------------------------------------------------------------------|---|
| 1.   | Objet de la consultation .....                                              | 3 |
| 1.1. | Nature et consistance de l'ouvrage, planning prévisionnel.....              | 3 |
| 1.2. | Contenu de la mission confiée à l'attributaire.....                         | 3 |
| 1.3. | Durée du marché – Délais d'exécution .....                                  | 4 |
| 1.4. | Compétences exigées du titulaire.....                                       | 4 |
| 2.   | Organisation de la consultation.....                                        | 4 |
| 2.1. | Procédure mise en œuvre.....                                                | 4 |
| 2.2. | Mode de dévolution.....                                                     | 5 |
| 2.3. | Variantes .....                                                             | 5 |
| 2.4. | Délai de validité des offres.....                                           | 5 |
| 2.5. | Réalisation de prestations similaires .....                                 | 5 |
| 2.6. | Modifications de détail au dossier de consultation.....                     | 5 |
| 2.7. | Visite des lieux d'exécution du marché .....                                | 5 |
| 3.   | Contenu et retrait du dossier de consultation .....                         | 6 |
| 3.1. | Contenu du dossier de consultation .....                                    | 6 |
| 3.2. | Modalités de transmission du dossier de consultation aux candidats .....    | 6 |
| 3.3. | Renseignements complémentaires .....                                        | 6 |
| 4.   | Documents à produire par les candidats.....                                 | 6 |
| 4.1. | Éléments nécessaires à la sélection des candidatures .....                  | 6 |
| 4.2. | Éléments nécessaires au choix de l'offre .....                              | 7 |
| 5.   | Jugement des candidatures et des offres.....                                | 7 |
| 5.1. | Critères de sélection des candidatures.....                                 | 7 |
| 5.2. | Critères de jugement des offres.....                                        | 8 |
| 6.   | Conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres .....        | 8 |
| 6.1. | Conditions de la dématérialisation .....                                    | 8 |
| 6.2. | Modalités d'envoi des propositions dématérialisées .....                    | 8 |
| 6.3. | Modalités de signature des candidatures et des offres.....                  | 9 |
| 7.   | Vérification de la situation de l'attributaire — Attribution du marché..... | 9 |

# 1. Objet de la consultation

## 1.1. Nature et consistance de l'ouvrage, planning prévisionnel

a) Caractéristiques techniques :

- Ouvrage concerné : Système d'endiguement de Lux – Section Amont (Ouest), système d'endiguement classé C au sens du décret n° 2015-526 du 12 mai 2015, protégeant le quartier de Droux (commune de Lux) contre les crues de la Corne et de la Saône.
- Travaux de confortement et de réparation limités à la section amont (Ouest) de la digue, entre la voie SNCF et la RD906, à la suite des glissements de terrain de 2011 et 2014 et de l'aggravation des désordres constatée lors de la Visite Technique Approfondie (VTA) de 2026, dans un contexte de sécheresses récentes.
- Objectif : garantir la côte de sûreté du système d'endiguement en cas de glissement de matériaux sur la section amont.

b) Lieu d'exécution :

- Lux (Saône-et-Loire) — section amont (Ouest) du système d'endiguement de Lux.

c) Enveloppe prévisionnelle des travaux :

- 250 000 € HT (montant prévisionnel, hors taxes).

d) Planning prévisionnel :

- Compte tenu du caractère urgent des travaux, la mission de maîtrise d'œuvre devra permettre d'engager la consultation des entreprises de travaux dans les meilleurs délais, avec un objectif de réalisation des travaux en 2027, sous réserve du délai d'instruction du porter à connaissance par la DREAL.

## 1.2. Contenu de la mission confiée à l'attributaire

Le marché est unique (non alloti).

Le marché a pour objet l'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre suivants, définis par l'article L.2431-1 du code de la commande publique et précisés au CCTP et au CCAP :

- EP/DIAG, levé topographique, AVP, PRO (incluant le porter à connaissance du dossier d'endiguement, déposé au stade PRO), ACT, VISA, DET, AOR

Cette mission porte exclusivement sur la section amont (Ouest) du système d'endiguement de Lux. Elle n'inclut aucune intervention physique sur les ouvrages hydrauliques (stations de pompage, réseaux traversants, vannes), la prestation se limitant à la consolidation des abords de ces ouvrages. Elle exclut également toute mission complémentaire de suivi ou d'auscultation périodique de l'ouvrage postérieure à la réception des travaux, le Grand Chalon disposant des éléments nécessaires à ce suivi et procédant lui-même à leur formalisation.

### 1.3. Durée du marché – Délais d'exécution

La durée du marché et les délais d'exécution figurent à l'article de l'Acte d'Engagement relatif à la durée du marché.

Le marché ne sera pas reconduit.

### 1.4. Compétences exigées du titulaire

Compte tenu de la nature de l'ouvrage (système d'endiguement classé C) et des enjeux de sûreté hydraulique associés, les candidats devront présenter les compétences suivantes, réunies au sein d'un mandataire unique ou d'un groupement :

| Compétence                                                                                                                                                                                           | Exigence    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| <b>Agrément délivré par le Pôle national de la sécurité des ouvrages hydrauliques, valable pour une durée de 5 ans, relatif à la réglementation relative à la sécurité des ouvrages hydrauliques</b> | Obligatoire |
| <b>Connaissances relatives aux autorisations environnementales (porter à connaissance)</b>                                                                                                           | Obligatoire |
| <b>Géotechnique et stabilité des ouvrages en remblai (digues)</b>                                                                                                                                    | Obligatoire |
| <b>Génie civil / VRD</b>                                                                                                                                                                             | Obligatoire |
| <b>Topographie (levé topographique de précision)</b>                                                                                                                                                 | Obligatoire |

Un même membre du groupement peut présenter plusieurs de ces compétences. Les compétences devront être attestées et l'expérience de projets récents démontrée (références de moins de 5 ans sur des ouvrages de digues ou ouvrages assimilés, de préférence classés A, B ou C).

## 2. Organisation de la consultation

### 2.1. Procédure mise en œuvre

La présente consultation est passée selon une procédure adaptée, dans le respect des dispositions de l'article L.2123-1 du code de la commande publique (marché de maîtrise d'œuvre soumis au livre IV de la partie 2 du code de la commande publique, dit « ex loi MOP »), selon les modalités suivantes :

La procédure mise en œuvre est une procédure adaptée restreinte avec possibilité de négociation.

Le pouvoir adjudicateur éliminera les candidats dont la candidature sera jugée irrecevable, puis procèdera à l'analyse de la capacité à exercer l'activité professionnelle et des capacités

économique, financière, technique et professionnelle des candidats sur la base des critères de sélection définis ci-après.

Sur la base des offres remises, le pouvoir adjudicateur pourra décider d'engager ou non des négociations avec les candidats sélectionnés, cette négociation se déroulant en une seule phase le cas échéant. À l'issue de cette procédure, il retiendra l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères définis ci-après.

## **2.2. Mode de dévolution**

Le marché est unique. Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas allouer ce marché, la nature homogène des prestations de maîtrise d'œuvre sur un même ouvrage ne justifiant pas de décomposition en lots.

En cas de constitution d'un groupement, aucune forme particulière ne sera exigée du groupement candidat.

## **2.3. Variantes**

La proposition de variantes n'est pas autorisée.

## **2.4. Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 90 (quatre-vingt-dix) jours à compter de la date limite de réception des offres finales (après négociation le cas échéant), conformément à l'Acte d'Engagement.

## **2.5. Réalisation de prestations similaires**

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier à l'attributaire du marché, en application de l'article R.2122-7 du code de la commande publique, des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires, dans le respect des seuils de procédure applicables. La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché.

## **2.6. Modifications de détail au dossier de consultation**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

## **2.7. Visite des lieux d'exécution du marché**

Les candidats doivent obligatoirement effectuer une visite des lieux d'exécution du marché (section amont de la digue de Lux) **dans les conditions suivantes :**

**MARDI 22 SEPTEMBRE A 14H30**

**Les candidats désirant se rendre sur les lieux d'exécution devront s'adresser à :**

**Fanny THOLLET, SPL Sud Bourgogne Aménagement, 06 09 13 06 83,  
fanny.thollet@sudbourgogneamenagement.fr**

Une attestation de passage sera délivrée aux candidats à l'issue de cette visite ; elle devra être jointe à l'offre.

### **3. Contenu et retrait du dossier de consultation**

#### **3.1. Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le présent Règlement de la Consultation (RC) ;
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;
- le cadre d'Acte d'Engagement (AE) et ses annexes ;
- les rapports de diagnostic et d'inspection de l'ouvrage : Diagnostic 2018, Étude de dangers 2022, Diagnostic 2024, Visite Technique Approfondie (VTA) 2026 ;

#### **3.2. Modalités de transmission du dossier de consultation aux candidats**

Le dossier de consultation est dématérialisé. Il ne pourra en aucun cas être remis sur support papier ou sur support physique électronique. Les candidats le téléchargeront via le profil d'acheteur ARNIA (<https://www.ternum-bfc.fr/>).

#### **3.3. Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires nécessaires à leur étude, les candidats devront faire parvenir en temps utile une demande via le profil d'acheteur. Une réponse sera adressée au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres à tous les candidats ayant reçu le dossier.

### **4. Documents à produire par les candidats**

#### **4.1. Éléments nécessaires à la sélection des candidatures**

Chaque candidat, ou chaque membre de l'équipe candidate, devra produire dans un dossier « Candidature » les pièces suivantes :

- une lettre de candidature (DC1 ou équivalent) ;
- une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait l'objet d'aucune interdiction de soumissionner (articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique) et qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du

code du travail sur l'emploi des travailleurs handicapés — la remise d'un DC1/DUME vaut remise de cette déclaration ;

- les pièces justifiant l'aptitude à exercer l'activité professionnelle (diplômes, agrément de moins de 5 ans délivré par le Pôle national de la sécurité des ouvrages hydrauliques, qualifications ou attestations de compétences en géotechnique, hydraulique, génie civil, topographie) ;
- la capacité économique et financière : chiffre d'affaires des trois derniers exercices ;
- l'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle ;
- les capacités techniques et professionnelles : moyens humains et matériels, et 3 références minimum de moins de 5 ans portant sur des prestations similaires (diagnostic, confortement ou réparation de digues ou ouvrages assimilés), avec lieu d'exécution, illustration du projet et montant de l'opération.

Le candidat pourra faire valoir les capacités d'un autre intervenant (sous-traitant notamment), sous réserve de produire les pièces relatives à cet intervenant et de justifier qu'il en disposera pour l'exécution du marché.

#### **4.2. Éléments nécessaires au choix de l'offre**

Les candidats admis à remettre une offre devront produire :

- un cadre d'Acte d'Engagement (AE) dûment complété, valant offre de prix ;
- l'attestation de visite mentionnée ci-dessus ;
- une note de compréhension et de méthodologie exposant l'analyse du candidat des enjeux techniques du confortement de la digue de Lux (section amont) et la démarche envisagée pour y répondre, incluant l'organisation prévue pour la réalisation du levé topographique et l'élaboration du porter à connaissance du dossier d'endiguement ;
- le cas échéant, la ou les déclarations de sous-traitance des sous-traitants amenés à intervenir.

Le cadre d'Acte d'Engagement n'a pas à être signé par les candidats ; il sera signé par le seul candidat attributaire avant notification.

## **5. Jugement des candidatures et des offres**

### **5.1. Critères de sélection des candidatures**

Le pouvoir adjudicateur sélectionnera 3 candidats admis à remettre une offre, sur la base des critères suivants :

- qualité et complétude de l'équipe de maîtrise d'œuvre au regard des compétences requises ;
- qualité et pertinence des références fournies, en particulier sur des opérations de digues ou d'ouvrages hydrauliques similaires ;

- capacités techniques et financières des candidats.

## 5.2. Critères de jugement des offres

Le pouvoir adjudicateur choisira l'attributaire du marché sur la base des critères suivants :

| Critère                                                                                                                                                                                 | Pondération |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| <b>Prix de l'offre, calculé selon la formule : (prix le plus bas / prix de l'offre) × 40</b>                                                                                            | 60 points   |
| <b>Valeur technique de l'offre</b>                                                                                                                                                      | 40 points   |
| — Pertinence de la méthodologie proposée pour le diagnostic, le levé topographique et la conception des solutions de confortement garantissant la côte de sûreté                        | 15 points   |
| — Qualité de l'approche technique de consolidation des abords des ouvrages hydrauliques et de maîtrise du calendrier (urgence des travaux, dépôt du porter à connaissance en phase PRO) | 15 points   |
| — Qualité et pertinence des références sur des opérations de diagnostic ou de confortement de digues ou ouvrages assimilés                                                              | 10 points   |

En cas d'égalité de notation entre plusieurs candidats à l'issue de l'analyse des offres, le candidat ayant obtenu la meilleure note sur le critère technique sera déclaré attributaire pressenti.

## 6. Conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres

### 6.1. Conditions de la dématérialisation

Les candidatures et les offres seront transmises exclusivement par voie électronique via le profil d'acheteur ARNIA (<https://www.ternum-bfc.fr/>), avant la date et l'heure limites fixées en page de garde de l'avis de consultation. Les candidatures et offres parvenues après cette date et heure limites seront éliminées sans être lues.

### 6.2. Modalités d'envoi des propositions dématérialisées

Le candidat s'assurera du chiffrage de son offre avant envoi et acceptera l'horodatage retenu par la plateforme. En cas de programme malveillant détecté, le document sera réputé n'avoir jamais été reçu. Une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou papier pourra être adressée dans les mêmes délais, dans les conditions de l'arrêté du 22 mars 2019.

### **6.3. Modalités de signature des candidatures et des offres**

Les candidatures et offres n'ont pas à être remises signées. Le marché sera signé par le seul candidat attributaire, au moyen d'un certificat de signature électronique conforme au règlement (UE) n° 910/2014 (eIDAS), dans les formats PAdES, CAdES ou XAdES.

## **7. Vérification de la situation de l'attributaire — Attribution du marché**

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira, dans un délai de 5 jours à compter de la demande du pouvoir adjudicateur, les pièces visées aux articles R.2143-6 et suivants du code de la commande publique, notamment :

- la déclaration sur l'honneur mentionnée ci-dessus ;
- les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents ;
- les pièces prévues aux articles R.1263-12, D.8222-5, D.8222-7 et D.8254-2 à D.8254-5 du code du travail ;
- l'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle.

Si le candidat a présenté des sous-traitants dans son offre, il devra produire les mêmes pièces relatives à chacun d'eux. À défaut de production de ces documents dans le délai fixé, l'offre du candidat attributaire sera rejetée et le candidat suivant sera sollicité.